



LE SAVIEZ- VOUS ?

POLICE DES TERRAINS

(art 48 des RG – _LFO – _art 129 des RG-FFF)

Dans le cadre de l'organisation des rencontres officielles, la mise en place de la police des terrains constitue un élément essentiel au bon déroulement d'un match de football. Elle vise à garantir la sécurité de l'ensemble des acteurs – joueurs, officiels, dirigeants et spectateurs – ainsi qu'à assurer le respect des installations sportives et des règlements en vigueur. Le présent mémo a pour objectif de rappeler les rôles, missions et responsabilités liés à la police des terrains, avant, pendant et après la rencontre.

Principe Général – cadre réglementaire

Responsabilité du club recevant :

Le club recevant est responsable de la police du terrain et de la sécurité :

- Avant, pendant et après la rencontre
- Des joueurs, officiels, arbitres et spectateurs

Obligations principales :

- Désigner un responsable identifié (présent au moins 1h avant le match)
- Mettre en place un dispositif de sécurité suffisant (dirigeants, bénévoles)
- Assurer la protection des arbitres jusqu'à leur mise en sécurité complète
- Prévenir toute intrusion sur le terrain ou dans les zones sensibles

Le club recevant doit entre autre garantir :

- La séparation effective entre :
 - Joueurs / officiels
 - Spectateurs
- La sécurisation des zones sensibles :
 - Vestiaires
 - Tunnel et accès terrain
 - Bancs de touche et zone technique
 - Accès strictement réservé aux personnes autorisées.



Responsabilité des clubs vis-à-vis des supporters

Règlements Généraux FFF – art. 129

Conformément à l'article 129 des Règlements Généraux de la FFF, chaque club est responsable du comportement de ses supporters, qu'il joue à domicile ou à l'extérieur.

Cette responsabilité couvre notamment :

- Violences verbales ou physiques
- Propos injurieux ou discriminatoires
- Jets de projectiles
- Intrusions sur le terrain
- Dégradations
- Utilisation d'engins pyrotechniques

Cette responsabilité s'applique à tout incident causé par des spectateurs se réclamant dudit club, indépendamment du lieu de la rencontre.